



Livraison d'un salon détérioré, refusé

Par **rouillon**, le **19/03/2008** à **09:32**

j'ai commandé deux canapés chez Home salons. A la livraison, j'ai du refusé un des deux canapés, il est bancal.

Deuxième livraison, je constate deux accrocs dans le cuir. Je refuse la livraison.

La direction Home salons me téléphone en me disant qu'ils vont réparer, rafistoller et me livreront dans qq semaines.

Je leur signale que j'achète du mobilier neuf, en magasin, ce n'est pas pour avoir un salon réparé.

La responsable me répond que nous sommes dans le cadre du contrat, que le second canapé sera livré réparé, conformément au contrat.

Je n'achète pas dans une salle des ventes et je veux du matériel neuf.

Quels sont mes droits ?